

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA ENVIRONNEMENT -64-2022-P1 Site inspecté : La Vautubière - La Fare les Oliviers Date de l'inspection : 27/04/2006

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature
Philippe APELLÉ, PPG SRAE

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Remarques de l'inspecteur :

Récolement de l'arrêté avant réouverture suite au changement d'exploitant

Art. 2.6 Documents tenus à la disposition de l'ITIC
Bien conserver les documents de gestion des déchets et conserver de toute l'activité antérieure du site

Art. 4.1
Vérifier le dispositif de désconnection sur les pompes

Art 4.2.2
Établir le plan des réseaux.

Art 4.3
Prévoir la procédure et l'équipement pour le prélèvement pour analyse et contrôle périodique

Art 5
~~Prévoir une procédure pour les déchets refusés non identifiés.~~
Prévoir une procédure pour les déchets refusés non identifiés.

→ Présent sur site et consultables

→ Pompes équipées d'un clapet anti-retour

→ Réalisation des plans des réseaux prévue fin du deuxième trimestre 2006.

→ Contrat passé avec le bureau d'étude Antéa pour les analyses et contrôles périodiques.

→ Elaborée le 31 mai 2006

6 JUIN 2006
Subdivisions AIX

Remarques de l'inspecteur :

Art 6.3 Prevoir un cartouche de niveau sonore Carapax le matériel définitif sans son fonction.

Art 7.3.11

Rediger rapidement le consigne relative aux cartouche a effectuer au periode de seche ou ventouse en delais de heures d'ouverture

Art 7.5.5

Rappel à Cici plubant de fournir une ETE pour l'amenagement des aires de chargement-déchargement de produit dangereux (L.I)

Art 7.6.1

Etablir les rapidement le plan de securite en liaison avec les services de secours.

Art 7.6.3

Faire le point sur les équipements de protection individuelle
→ les matériels admettent pour le niveau SCP
→ les matériels alimentés par le réseau interne

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

→ A réaliser courant du 3ème Trimestre 2006 (Crs de la réception de la pelle hydraulique définitive)

→ Elaboration d'un plan de Sécurité Interne (P.S.I) (en vigueur du 31/05/06)

→ En possession de 2 études Technico-économiques pour la réalisation d'une aire de chargement-déchargement

→ Elaboration d'un P.S.I en vigueur à ce jour (31/05/06) (Plan de Sécurité Interne)

→ Démarche effectuée auprès de la SCP qui garantit 100m3/h en sortie du compresseur.

→ Présence de 8 citernes de réserve d'eau pour la lutte incendie et de 2 bassins équipés d'une moto-pompe.

Remarques de l'inspecteur :	Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):
<p>→ faire le plan du nouveau incendie (6 des combles, débris stérilisation menées...)</p> <p><u>Art. 8.1.8 / 8.2.2.2</u></p> <p>Procédure et corrigenda pour travaux le contrôle des déchets à l'arrivée (Réfés portés - rechargement de matériaux...)</p> <p><u>Art. 8.2.2.3</u></p> <p>fournir le plan d'exploitation pour le 2 em trimestre (avril - mai - juin)</p> <p><u>Art 8.2.3</u></p> <p>Odeur : procédure de mise en place de dispositifs de neutralisation.</p> <p><u>Art 8.2.9.4 / 8.2.1.5</u></p> <p>Réaliser rapidement le décapage/débroussaillage intracaténaire</p>	<p>→ Réalisation du plan du réservoir incendie fin du 2^e trimestre 2006.</p> <p>→ Procédure Elaborée le 29 avril 2006</p> <p>→ Plan envoyé le 12 mai 2006</p> <p>→ Procédure réalisée le 31/05/06</p> <p>→ Débroussaillage en phase d'achèvement</p>

Remarques de l'inspecteur :

Contrôle site

- * L'échancrure latérale des stèles Nord-Est et Sud-Est est réalisée. La mise en place de déchets peut commencer dans cette zone.
- * Le débroussaillage interne doit être réalisé très rapidement.
- * Le matériel inutile au hors d'état doit être évacué.
- * Procédure de consignation pour la détention de radioactivité.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

- L'ancien Exploitant doit évacuer des véhicules hors du site courant du 3ème Trimestre 2006
- Procédure élaborée le 25/04/06